

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 121 (1976)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Problèmes actuels et futurs des effectifs de l'armée suisse  
**Autor:** Michel, Jaques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344049>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Problèmes actuels et futurs des effectifs de l'armée suisse

par le colonel EMG Jaques Michel

## INTRODUCTION

Depuis nombre d'années, la crise des effectifs de notre armée a souvent été évoquée sans que, même dans les milieux d'officiers, on ait toujours exactement su de quoi il s'agissait.

Ce sujet est devenu singulièrement actuel depuis la publication du *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le plan directeur de l'armée des années 80*, du 29.9. 1975, qui relève à son chiffre 222 que: « Les prévisions sur l'évolution démographique laissent entrevoir une diminution du nombre d'hommes aptes au service. L'effectif de l'élite, la classe de l'armée qui sera touchée la première, va flétrir de quelque 10 000 hommes jusque vers 1985. Une réduction des effectifs avait déjà été envisagée lors de l'élaboration de l'organisation des troupes de 1961; pour diverses raisons, cette réduction n'a pu être opérée que dans une mesure insuffisante. De ce fait, il sera inéluctable de dissoudre ou de restructurer des formations. L'attachement de notre peuple à son armée a pour corollaire que tout projet visant à modifier la structure de l'armée se heurte le plus souvent à une forte résistance. Pour tenir compte de cet aspect, nous nous efforcerons

- » — de procéder par étapes aux modifications indispensables;
- » — de ne dissoudre des formations qu'en cas de nécessité absolue;
- » — de réduire de manière équitable les effectifs de toutes les armes et de tous les services, tout en assurant la quote-part la plus forte possible aux troupes combattantes... »

Comme le Conseil fédéral s'y attendait, ces déclarations ont relancé la controverse sur les effectifs tant dans les milieux parlementaires fédéraux et cantonaux qu'au sein des partis politiques, des sociétés militaires et des formations de l'armée en service d'instruction.

Le présent article a donc pour but de contribuer au débat en rappelant quelques notions fondamentales, en citant des données statistiques

essentielles et en corrigeant certaines erreurs fréquemment commises dans le domaine du personnel militaire.

#### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

— Il va de soi qu'en raison du maintien du secret, nous devrons souvent remplacer les chiffres exacts par des nombres approximatifs ou des pourcentages.

— Ne seront traités ici que des problèmes généraux concernant les effectifs de l'armée dans la période allant de nos jours à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

— Les questions particulières de l'affectation des conscrits aux diverses armes et des choix à opérer ou priorités à respecter sur ce plan feront l'objet d'un article distinct publié ultérieurement dans cette revue.

— Les chiffres dont nous faisons état peuvent être tenus pour officiels. En revanche, les commentaires qui les accompagnent sont de notre cru et ne sauraient engager la responsabilité des autorités militaires.

— Les indications relatives aux effectifs actuels sont fondées sur le dernier recensement triennal de notre armée, dont la date clé fut le 1<sup>er</sup> janvier 1974. Il faut admettre que depuis lors la situation des troupes de l'élite (surtout celles de langue française et italienne) s'est encore dégradée.

— Sauf précisions contraires, les chiffres mentionnés se rapportent à l'ensemble de l'armée fédérale. Ils peuvent en conséquence différer de ce que l'on constate dans l'une ou l'autre de ses fractions régionales.

#### PLAN DE L'EXPOSÉ

Définitions de base.

Situation actuelle des effectifs de l'armée suisse.

Evolution probable de nos effectifs jusque vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Solutions envisageables pour l'avenir.

Conclusions à tirer.

#### DÉFINITIONS DE BASE

Pour éviter toute confusion terminologique, rappelons d'abord la signification des trois genres d'effectifs que connaît notre législation militaire :

— *L'effectif réglementaire (Sollbestand)* correspond aux chiffres figurant sur le tableau d'organisation de la formation militaire considérée.

— *L'effectif nécessaire (Kontrollbedarf)* est obtenu par addition de l'effectif réglementaire et d'un nombre de surnuméraires qui devrait atteindre au maximum 12% et ne pas tomber au-dessous de 5% de l'effectif réglementaire. En cas de mise sur pied, cette « réserve de mobilisation » permettrait aux unités d'avoir leur effectif réglementaire complet bien que certains hommes ne soient pas entrés en service (pour cause d'accident, de maladie, d'absence à l'étranger, de dispense au profit de l'économie de guerre, etc.) ou doivent être évacués sur un hôpital vu leur état de santé.

— *L'effectif réel (Effektivbestand)* est celui qui figure à un moment donné au contrôle de corps de la troupe en question. Il devrait normalement se situer dans la marge séparant les effectifs nécessaires maximum et minimum (soit entre 112% et 105% de l'effectif réglementaire).

## SITUATION ACTUELLE DES EFFECTIFS DE L'ARMÉE SUISSE

### *Etat apparent*

A première vue, le recensement au 1.1.1974 semble démontrer que nous avons tout le personnel nécessaire selon notre actuelle Organisation des états-majors et troupes (OEMT 61, modifiée par les 26 revisions annuelles ou extraordinaire — d'ampleur très variable — intervenues depuis son entrée en vigueur). En effet, pour un effectif réglementaire quelque peu supérieur à 600 000 hommes et femmes, nous enregistrons un effectif réel atteignant presque 700 000 (ce qui nous assurait une réserve de mobilisation beaucoup plus proche du maximum que du minimum fixé). Apparemment, nous ne devrions donc pas nous faire de souci quant à cet aspect particulier de notre défense nationale.

### *Etat réel*

En fait, les choses se présentent différemment. Car une analyse détaillée des statistiques révèle que si notre armée ne manque pas de personnel lorsqu'on la considère dans sa totalité, elle souffre en revanche de plusieurs crises d'effectif partielles qui, additionnées, exercent un

fâcheux effet d'ensemble. En voici quelques exemples avec indication de leurs principaux motifs:

#### *Ecarts dans les proportions des classes de l'armée*

Compte tenu des pertes moyennes survenant entre l'école de recrues (ER) et la fin des obligations militaires, notre armée devrait comprendre 50% d'hommes de l'élite (20-32 ans), 30% de la landwehr (33-42 ans) et 20% du landsturm (43-50 ans, 55 pour les officiers). Nous constatons toutefois aujourd'hui, que si l'élite est normalement dotée, la landwehr manque de monde tandis que le landsturm a des effectifs pléthoriques.

Ce déséquilibre provient du fait que de 1926 à 1956 les chiffres annuels des naissances de garçons suisses ont fortement varié pour diverses raisons sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Or nos autorités n'ont pas le pouvoir d'influencer directement la démographie helvétique et ne sauraient non plus modifier à tout instant des lois qui astreignent les citoyens à servir pendant trois décades. Il s'ensuit que passant de l'élite à la landwehr puis au landsturm entre leur 20<sup>e</sup> et leur 50<sup>e</sup> année, les classes d'âges diversement fournies confèrent aux courbes d'effectifs des formes ne correspondant pas toujours aux règles de l'OEMT. Ce défaut inhérent au système de milices ne peut être corrigé que périodiquement par adaptation des effectifs réglementaires aux réalités démographiques.

#### *Différences au sein des armes et services*

Notre organisation militaire fixe exactement la part de l'effectif total de l'armée attribuée aux quatorze armes et cinq services possédant leurs propres formations. Ainsi, l'infanterie doit compter un peu plus du 43%, les troupes mécanisées et légères presque 12%, l'artillerie mobile environ 10% de l'effectif global, etc.

Or on constate qu'au 1.1.74, 2 armes et 2 services seulement présentaient des effectifs réels correspondant à leur volume normal, tandis que 8 armes et 1 service avaient trop d'hommes (plus de 112%) et que 4 armes plus 2 services manquaient de personnel (moins de 105%). Soulignons aussi que ces écarts entre les besoins et les disponibilités varient d'année en année et d'une arme ou d'un service à l'autre; pendant le laps de trois ans séparant deux recensements, telle arme ou tel service peut donc fort bien passer de la catégorie « plus de 112% » (respectivement « moins

de 105 % ») à celle des « 105-112 % » ou vice versa. Ces différences sont dues au fait que les pertes d'effectifs enregistrées par une classe d'âge du début de l'ER à la fin des obligations militaires se répartissent entre les armes et services de manière inégale, fortuite et complètement soustraite à l'influence des autorités militaires.

Au surplus, les écarts constatés ne peuvent être que faiblement compensés par le biais du recrutement, puisqu'une classe de conscrits représente seulement 8,3 % de l'effectif total de l'élite et qu'on ne saurait, sans susciter d'autres difficultés majeures, augmenter ou réduire sensiblement d'une année à l'autre le contingent de recrues attribué à une arme déterminée.

#### *Ecarts dans les fractions linguistiques de l'armée*

Le recensement au 1.1.74 a montré que les effectifs réels de notre personnel militaire comprenaient 77,5 % de Suisses alémaniques, 19,3 % de Suisses français et 3,2 % de Suisses italiens. Or d'après l'organisation valable à cette date, nos trois groupes linguistiques nationaux auraient dû figurer dans l'armée à raison de 76 %, 20,6 % et 3,4 %. Deux raisons majeures ont provoqué cette situation :

- d'une part, après la deuxième guerre mondiale, la baisse de natalité a débuté plus tôt en Suisse française et italienne qu'en Suisse allemande ;
- d'autre part, l'aptitude au service lors du recrutement a fléchi de 1953-1971 davantage chez les Romands et Tessinois que chez les Alémaniques.

#### *Différences entre les effectifs des grandes unités et de leurs formations organiques*

Selon les normes, chacune de nos divisions, zones territoriales et brigades devrait avoir aussi un effectif réel correspondant au 105-112 % de son effectif réglementaire.

Or le dernier recensement a montré que 26 % seulement d'entre elles présentent un volume normal, tandis que 55 % affichent des effectifs pléthoriques et que 19 % manquent de personnel. Il en va de même au sein des grandes unités lorsqu'on y compare les effectifs de leurs régi-

ments, bataillons et unités de mêmes types. Ces différences proviennent de ce qu'en temps de paix, dans notre armée faite à l'image d'une Suisse très découpée et fédéraliste, l'incorporation est largement tributaire des frontières cantonales, voire des limites des arrondissements régimentaires de recrutement. Cela vaut non seulement pour l'infanterie (dont la majorité dépend administrativement des cantons), mais en partie aussi pour les autres armes pourtant régies par les Services du DMF. Il existe bien des dispositions légales qui autorisent sinon prescrivent des transferts en vue d'égaliser les effectifs de formations identiques, mais de provenances cantonales différentes. Dans la réalité, toutefois, de vénérables traditions ou d'anciennes habitudes solidement ancrées dans certains bureaux l'emportent fréquemment sur l'impersonnelle arithmétique des statisticiens. Au fil des ans, l'écart séparant les effectifs nécessaires et réels de diverses unités se creuse donc peu à peu et n'est finalement comblé qu'à l'occasion de ces réorganisations plus ou moins amples que notre armée subit périodiquement pour suivre l'évolution de la tactique et des matériels.

#### *Différences entre les besoins et disponibilités en cadres subalternes*

Pour clore cet échantillonnage des inconvénients du système de milices sur le plan des effectifs, relevons que si la situation est presque partout normale au niveau des commandants et de leurs collaborateurs affectés aux états-majors, il n'en va pas de même pour ce qui touche les autres cadres.

Par exemple, l'effectif global des officiers subalternes est insuffisant alors que celui des sous-officiers dépasse les besoins. Et à chacun de ces deux échelons existent de notables différences entre les armes et catégories de spécialistes. Ainsi, pour ne citer que deux cas puisés dans l'infanterie :

- les chefs de section grenadiers et canonniers antichars ou de défense contre avions sont en surnombre au détriment de leurs camarades fusiliers, mitrailleurs et canonniers lance-mines ;
- il existe une pléthore d'adjudants sous-officiers, de sergents-majors, de fourriers et de sous-officiers de cuisine alors qu'on manque de chefs pour les groupes de combat.

Ces anomalies ont de multiples causes parmi lesquelles nous nous bornerons à citer:

- a) le fait qu'au recrutement il est quasi impossible de déceler les cadres potentiels et de les répartir équitablement entre les armes et les fonctions;
- b) l'intérêt très variable que nos recrues et jeunes cadres des différentes professions civiles et spécialités militaires montrent pour l'avancement;
- c) la discordance entre les besoins en cadres des ER et des formations de l'armée.

#### *Appréciation de la situation plus haut décrite*

Aussi longtemps que presque toutes les unités de notre armée eurent un personnel correspondant à leurs besoins, soit jusqu'au début des années soixante, des écarts entre les chiffres de l'OEMT et les effectifs réels ne jouèrent guère de rôle. On était alors certain qu'en cas de mise sur pied, quasiment chaque troupe quitterait sa place d'organisation en ayant au moins l'effectif réglementaire.

Par contre, les déséquilibres apparus ces quinze dernières années et dont nous avons cité quelques exemples font aujourd'hui que lors d'une mobilisation, les unités anémiques ne deviendraient opérationnelles qu'après avoir été renforcées par des hommes prélevés dans les formations trop richement garnies. Des problèmes se poseraient aussi en matière d'équipement, car les commandants ayant un surnombre de soldats ne pourraient les faire tous équiper avec le matériel de corps entreposé à l'arsenal de base, tandis que les chefs manquant de subordonnés devraient laisser sur place une partie de la dotation réglementaire.

D'aucuns affirmeront qu'en pareilles circonstances il serait aisé de remettre les choses au point par échanges entre les unités ou corps de troupes. Sachant toutefois combien les délais d'alerte et de préparation au combat se sont réduits depuis la fin du second conflit mondial, nous nous demandons si nos états-majors pourraient procéder en temps utile à ces égalisations. De surcroît, une telle action présenterait deux gros inconvénients psychologiques: d'une part, la troupe conclurait à des lacunes d'organisation et perdrat confiance en ses chefs; d'autre part,

il faudrait s'attendre à voir flancher le moral des hommes qui seraient brusquement mutés de leur unité d'incorporation à une autre formation. Cela équivaudrait à gaspiller l'un des principaux atouts de notre armée de milices, savoir que ses formations du service actif étant déjà constituées en temps de paix, cadres et troupe peuvent apprendre à se connaître et forger un véritable esprit de corps durant leurs cours d'instruction périodiques.

### *Conclusions intermédiaires*

Afin d'améliorer l'état de fait que nous venons de décrire, nos autorités militaires devront sous peu s'efforcer de ramener aux normes légales le volume des unités sur- ou sous-dotées. Il va de soi que pour des motifs psychologiques, cette opération ne pourra être accomplie n'importe quand et comment (par exemple en transférant des hommes incorporés de longue date et qui ne comprendraient pas le sens de ces mutations inopinées). Les offices concernés devront donc essentiellement:

- pendant quelques années et sans s'achopper à des limites politiques ou administratives, attribuer des contingents plus importants de recrues et de jeunes cadres aux formations de l'élite particulièrement anémierées;
- profiter des réorganisations qui auront lieu par étapes de 1977-1983 pour rééquilibrer dans les trois classes de l'armée les effectifs des armes et services, des unités et corps de troupe ainsi que des différentes fonctions.

En outre, il importera qu'après la réalisation du Plan directeur 80, certains bureaux contrôlent les effectifs réels plus souvent que lors des recensements triennaux et montrent davantage de souplesse dans la répartition du personnel disponible.

### **EVOLUTION PROBABLE DE NOS EFFECTIFS JUSQUE VERS LA FIN DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

Après avoir examiné la situation actuelle, voyons comment les effectifs de notre armée se modifieront vraisemblablement d'ici 1995 (date à laquelle les garçons nés l'an dernier accompliront normalement leur ER). Cette évolution va dépendre des sept facteurs suivants:

### *Courbe des naissances d'enfants suisses de sexe masculin*

(Voir graphique en page. 517)

On peut expliquer sommairement comme suit les quatre mouvements principaux de ce diagramme :

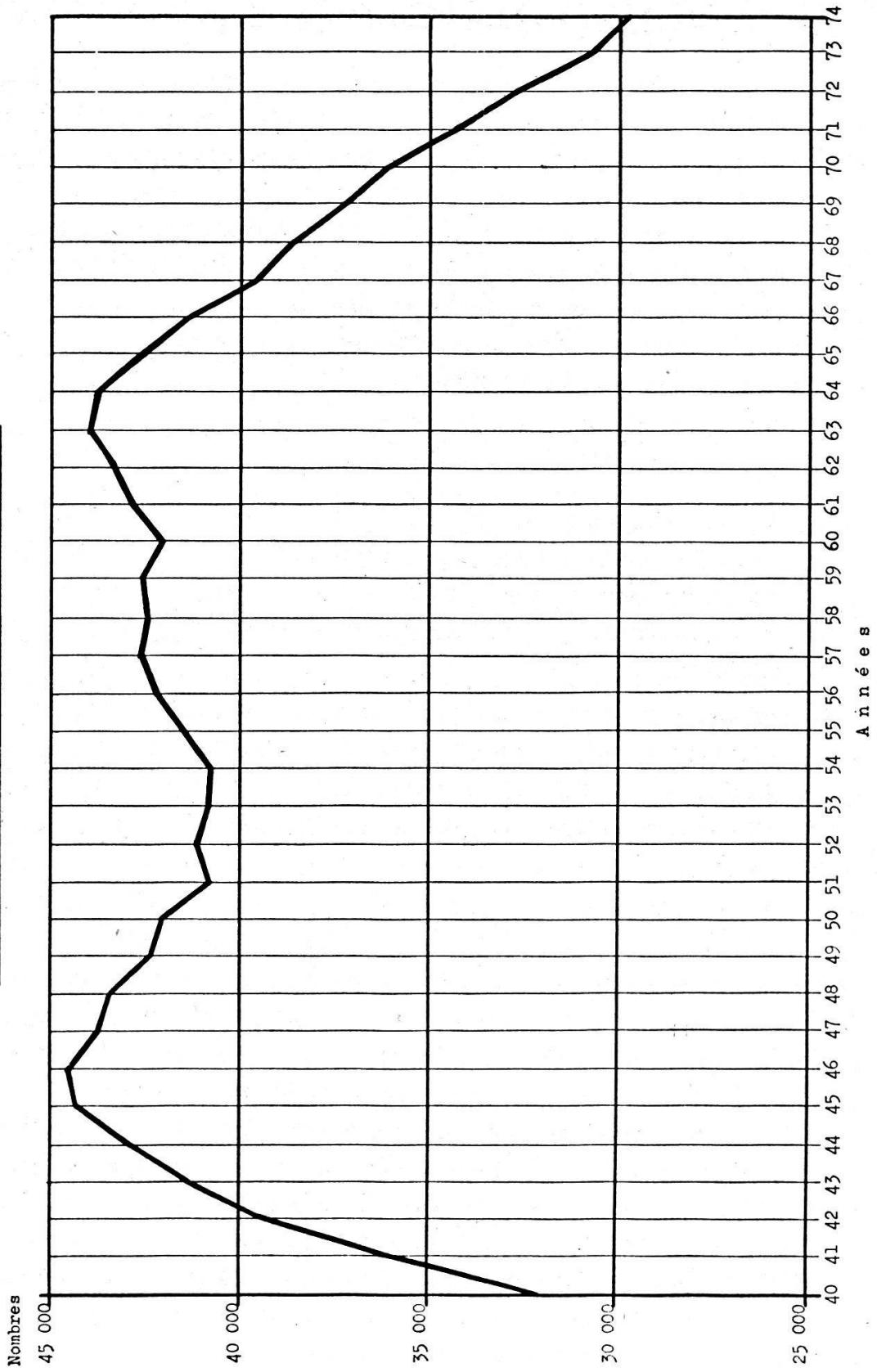
- La forte augmentation de naissances enregistrée de 1940 à 1945 est due à la réaction ancestrale d'une nation menacée dans son existence et qui veut assurer sa survie. Il s'agit là d'un phénomène bien connu des démographes et des polémologues.
- La lente baisse caractérisant les années 1946 à 1954 résulte sans doute des sentiments de lassitude générale et de la stagnation des affaires consécutifs à la seconde guerre mondiale.
- La nouvelle augmentation marquant la période 1955 à 1963 correspond au début du boom économique, qui permit à nos concitoyens d'élever davantage d'enfants.
- Enfin, la chute vertigineuse amorcée en 1964 et dont nous ne voyons pas le terme découle simultanément de l'apparition de la pilule sur le marché des contraceptifs et de l'égoïsme caractérisant une société de consommation parvenue au faîte de ses excès.

Quant à l'évolution de nos effectifs, déduisons de cette courbe que si le nombre annuel moyen des conscrits augmentera encore de quelque 1000 unités d'ici 1983, il se réduira par contre durant la décennie suivante jusqu'à environ 65% du chiffre actuel. En 1993, une classe de recrues comprendra moins d'hommes qu'en 1939 alors même qu'entre-temps la population indigène de la Suisse aura passé d'un peu plus de 4 millions à environ 5,6 millions d'habitants.

### *Pertes d'effectifs entre la naissance et le recrutement*

Cette première réduction du potentiel humain (imputable à des décès, des départs à l'étranger et des renonciations à la nationalité helvétique) atteint environ 3,5% du chiffre des naissances. Dans la pratique, on peut n'en point tenir compte car elle est assez exactement compensée par les naturalisations d'étrangers n'ayant pas encore atteint 28 ans (âge dès lequel nos nouveaux concitoyens ne sont plus appelés à une ER, mais seulement au service complémentaire s'ils sont en bonne santé).

Courbe des naissances d'enfants suisses de sexe masculin



### *Taux d'aptitude lors du recrutement*

Après avoir régulièrement atteint 84-85% jusqu'en fin des années cinquante, le taux suisse moyen a dès lors fléchi pour atteindre son chiffre le plus bas (78,4) en 1971. La situation s'est ensuite vite redressée et on a enregistré l'an dernier un taux d'aptitude au service record de 86,6% des conscrits (auxquels s'ajoutaient 5% d'aptés au service complémentaire tandis que les inaptes, fournissant le contingent de base de la protection civile, atteignaient seulement 8,4%).

Ce chiffre impressionnant — le plus haut du monde — ne doit cependant pas nous illusionner. En effet:

- rien ne garantit qu'à l'avenir il se maintiendra au plafond atteint en 1975;
- la moyenne suisse est très élevée, mais on relève de gros écarts entre les cantons, où le taux d'aptitude a varié de 91,5 à 78,8%. Ces différences se font particulièrement sentir au détriment des Etats romands, où seul Vaud a dépassé la moyenne helvétique de 0,1%;
- ce qui est enfin déterminant, ce n'est pas tant le nombre des conscrits déclarés aptes au service que celui des recrues terminant leur école. Or nous allons voir que, considérée sous cet angle, la situation se révèle beaucoup moins réjouissante.

### *Pertes d'effectifs entre le recrutement et le début de l'ER*

Il faut se rapporter ici non seulement à l'année, mais bien aux deux à trois ans qui suivent le recrutement. En effet, près de 20% de nos conscrits font actuellement retarder leur période d'instruction de base de 6-24 mois pour des raisons professionnelles ou familiales (mode à laquelle la récession économique semble d'ailleurs mettre un frein). Compte tenu de cet allongement de délai, on constate que les pertes enregistrées entre le recrutement et la fin des examens médicaux d'entrée à l'ER (3<sup>e</sup> semaine) sont assez lourdes puisqu'elles atteignent 4-5% des appelés. Une bonne partie de ces éliminations est due à l'issue mortelle ou aux séquelles graves d'accidents de circulation, tandis que les cas d'abus de drogue sont encore peu nombreux.

### *Pertes d'effectifs durant l'ER (3<sup>e</sup>-17<sup>e</sup> semaines)*

Après être resté normal (3-4 %) jusqu'au milieu des années soixante, le taux des licenciements en cours d'école a dès lors augmenté pour atteindre aujourd'hui environ 7-8 % des recrues. Il s'agit là d'une moyenne suisse et les pertes peuvent varier du simple au triple selon l'arme, l'école (hiver ou été), l'origine cantonale et la place d'armes considérées.

Comment expliquer le fâcheux accroissement de ce déchet? Sans doute par le fait qu'aux classiques « incidents de parcours » de la vie militaire (maladies dues aux intempéries, accidents de gymnastique, de montagne, de circulation, etc.) s'ajoutent nouvellement des cas de déficience caracté-rielle assez graves pour justifier le renvoi des intéressés devant une commission de visite sanitaire. Amollies par le style d'existence actuel, souvent privées de l'appui d'un foyer familial, moralement peu endurantes et mal préparées à la vie communautaire de l'armée, certaines de nos recrues ne supportent pas de recevoir et devoir exécuter des ordres, dormir à douze par chambrée et manger au réfectoire avec cent camarades (pour ne citer que les plus fréquents motifs de troubles).

L'instabilité de ces garçons est en pratique indécelable lors du recrutement. En effet, les contrôles faits à cette occasion permettent bien aux médecins de juger l'état de santé général des conscrits, mais non de sonder leur cerveau et leur cœur. Seules les épreuves jalonnant l'apprentissage du métier de soldat font éclater au grand jour les défauts précités et l'on peut affirmer sans plaisir que la visite sanitaire commencée au recrutement puis approfondie à l'entrée en caserne ne s'achève véritable-ment que le 117<sup>e</sup> jour de l'ER.

Les pertes d'effectifs au cours de la formation de base sont certes inévitables et la Suisse n'est pas seule à souffrir de ce mal. Outre-Jura, par exemple, bien que l'examen des conscrits dure trois jours et s'opère dans des centres dotés d'un équipement moderne, 6,45 % des jeunes Français déclarés aptes au service sont ensuite réformés pendant les trois premiers mois d'instruction du contingent (selon *Le Monde* du 5.6.76). L'augmentation du nombre des licenciements dans nos ER revêt toutefois un aspect alarmant et pourrait inciter les autorités à prendre certaines mesures préventives sur le plan civil.

### *Pertes d'effectifs entre la fin de l'ER et le terme des obligations militaires*

Les recensements faits depuis 1968 ont permis de constater que, parmi les hommes instruits, notre armée perd en moyenne par année et classe d'âge: 2,4% des militaires de l'élite, 1,5% de ceux de la landwehr et 1,4% de ceux du landsturm. Ces éliminations ont des causes essentiellement médicales qui en disent long sur l'état de santé actuel de la gent masculine helvétique (surtout celle de 21 à 32 ans). S'y ajoutent dans une faible mesure des cas de libération du service selon l'article 13 de la Loi sur l'organisation militaire (hauts magistrats, ecclésiastiques, personnel soignant, policiers, etc.), de départ à l'étranger pour plus de deux ans et d'exclusion de l'armée prononcée à la suite d'une condamnation pénale de droit commun.

### *Pertes d'effectifs dues aux refus de servir*

Pour clore la liste de ces facteurs négatifs, regroupons sous un chiffre spécial les exclusions de l'armée qui sanctionnent une partie des refus de servir. En effet, bien qu'elle soit avant tout le fait d'hommes jeunes non rodés par la vie, cette forme d'incivisme peut se manifester de l'époque du recrutement à la fin des obligations militaires.

Sans remonter aux premières statistiques établies dès 1911 ni opérer de distinctions entre les motifs de refuser le service, constatons d'abord que le nombre des réfractaires a passé chez nous de 0 en 1945 à 545 en 1974 pour redescendre à 520 l'an dernier. Comparé aux dizaines de milliers de cas enregistrés dans certains pays occidentaux, même le chiffre record de 1974 était dérisoire puisqu'il correspondait à 0,15% des hommes ayant fait du service cette année-là.

Nous relevons ensuite que depuis 1970 les tribunaux militaires n'ont exclu en moyenne de l'armée qu'un peu plus de la moitié des réfractaires condamnés, les autres passant pour récupérables. Force est ainsi de conclure que les diminutions imputables aux refus de servir représentent aujourd'hui 1,8% des pertes d'effectifs subies annuellement par notre armée et sont donc minimes. L'avenir demeure par contre réservé, comme nous allons le voir plus loin.

### *Synthèse des pertes d'effectifs mentionnées plus haut*

Si l'on additionne les pertes de potentiel masculin enregistrées aujourd'hui chez nous de la naissance à la 50<sup>e</sup> année et si l'on admet que les moyennes précitées ne subiront désormais guère de changements, on s'aperçoit que sur 100 garçons suisses des classes 1946 à 1955, 98 ont passé le recrutement, 82 furent reconnus aptes au service, 80 sont entrés à l'ER, 71 l'ont achevée avec succès, 52 passeront de l'élite à la landwehr, 45 au landsturm et 41 atteindront sans encombre le terme de leurs obligations militaires.

Au surplus, lorsqu'on combine ces saignées successives avec la forte baisse de natalité amorcée en 1963, il faut reconnaître *volens nolens*:

- qu'en 1985, nos formations de l'élite comprendront environ 10 000 hommes de moins qu'aujourd'hui;
- que pendant la décennie suivante elles se réduiront encore d'à peu près 35 000 soldats;
- qu'en inversement, la landwehr et le landsturm augmenteront de quelque 25 000 militaires chacun, puisque les fortes volées nées de 1940-1946 puis de 1954-1963 y passeront tour à tour.

Une telle évolution des effectifs de notre armée ne manquera pas d'étonner les lecteurs peu familiarisés avec ce problème. Ils pourront en tirer matière à réflexion aussi bien quant aux incidences de ces chiffres sur notre futur ordre de bataille qu'en ce qui touche l'application effective du principe de l'égalité des citoyens devant l'obligation de servir sous l'uniforme gris-vert.

Relevons enfin que les statistiques dont nous avons fait état ne tiennent aucun compte des éventuelles conséquences de l'initiative de Münchenstein, qui tend à instaurer un service civil de remplacement et sur laquelle le peuple et les cantons devront bientôt se prononcer. En l'état actuel des choses, nul ne peut émettre de pronostic valable quant au nombre de citoyens helvétiques qui profiteraient d'une telle possibilité légale d'éviter le service militaire. Soyons toutefois certains qu'en cas d'acceptation du projet par la double majorité requise, la crise de nos effectifs s'aggraverait plus ou moins fortement.

## SOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR L'AVENIR

### *Généralités*

Vu l'évolution décrite ci-dessus et sur proposition du DMF, le Conseil fédéral a déjà opéré certains choix cités dans son Rapport sur le plan directeur 80 et qu'il s'agira encore de faire ratifier par les Chambres lors des différentes phases de réorganisation des troupes. Ces coupes d'effectifs ne constitueront toutefois qu'un premier pas destiné à résorber la perte initiale de 10 000 hommes prévue dans l'élite d'ici 1985 et si l'on ne prend pas d'autres mesures, une seconde réduction trois à quatre fois plus importante s'imposera durant les dix années suivantes. Or la solution de ce problème étant une affaire de longue haleine en raison de ses implications politico-sociales et des délais d'exécution découlant de notre système législatif, il faut que les planificateurs responsables se mettent bientôt à la tâche. En conséquence, pour clore cet article, voyons dans leurs grandes lignes les variantes imaginables aujourd'hui et qui, réalisées en tout ou partie et combinées entre elles jusqu'à un certain point, devraient permettre à notre armée de surmonter la crise résultant de la diminution des naissances masculines.

### *Solutions visant au maintien de hauts effectifs*

#### *Introduction de l'aptitude différenciée*

Il s'agirait là de remplacer l'actuelle distinction entre aptitude au service ou au service complémentaire et inaptitude au service par un système plus nuancé comprenant cinq catégories, permettant l'emploi — dans certaines fonctions — d'hommes affligés de défauts physiques jusqu'ici incompatibles avec le gabarit standard du troupier et qui réduirait ainsi le nombre des citoyens perdus pour l'armée. Ce concept, dans lequel des personnes mal informées voient la panacée universelle, a fait l'objet d'une minutieuse étude dont les conclusions sont maintenant analysées par le DMF. Sans vouloir préjuger des décisions qui en résultent, nous estimons nécessaire de séparer clairement les deux types possibles d'aptitude différenciée :

— Réalisée au niveau du recrutement, cette innovation permettrait sans doute de réduire à moins de 8 % le nombre des conscrits éliminés à priori de l'armée. Mais elle présenterait aussi de sérieux inconvénients car son application :

- augmenterait encore le taux des pertes d'effectifs dans les ER et ne freinerait donc que très relativement la diminution du personnel de l'élite ;
- présupposerait une instruction de base différenciée, ce qui compliquerait la tâche déjà lourde des jeunes cadres de milice durant le noviciat de leur « paiement de galon » et surchargerait aussi davantage notre personnel instructeur dont le volume est chroniquement insuffisant ;
- priverait enfin partiellement la protection civile du contingent initial déjà mince qui lui échoit et remettrait ainsi en cause la continuité de la formation de certains spécialistes de cet organe de la défense générale.
- Il semble par contre qu'on pourrait sans difficultés notables maintenir dans l'armée, pour y exercer des tâches ne requérant pas d'efforts soutenus, des hommes ayant terminé l'ER mais dont la santé s'altérerait quelque peu à la suite d'une maladie ou d'un accident. Ne nous illusionnons cependant pas sur les effets réels d'une telle action, qui ne permettrait de récupérer qu'une minorité des soldats actuellement libérés du service pour motifs médicaux entre leur 21<sup>e</sup> et leur 50<sup>e</sup> année.

#### *Facilitation de la naturalisation des étrangers*

Une enquête récemment menée par le Centre saint-gallois de futurologie pour le compte du DMF a montré qu'un assouplissement raisonnable des dispositions sur la naturalisation permettrait d'augmenter de 1200-1400 le nombre annuel des recrues instruites versées dans l'armée. Cet appoint serait certes intéressant, mais ne couvrirait en moyenne que 6 % du déficit d'effectifs attendu de 1985 à 1995. Une telle adaptation de nos lois dépendrait aussi fortement de la conjoncture économique du pays pendant la prochaine décennie et l'on peut enfin se demander si beaucoup de communes et de cantons ne s'opposeraient pas à cette solution pour des motifs d'ordre politique ou sentimental.

### *Changement du début et/ou de la fin des obligations militaires*

Si nous avançions à 19 ans l'accomplissement de l'ER, l'élite serait renforcée de l'effectif initial d'une classe d'âge, soit aujourd'hui environ 30 000 et en 1995 à peu près 20 000 hommes. Militairement parlant, cette mesure résoudrait en bonne partie notre future crise des effectifs. Par contre, son application aurait de lourdes répercussions sur les systèmes cantonaux de formation scolaire puis professionnelle et impliquerait une large adaptation des structures civiles y relatives. Il est donc douteux qu'elle puisse passer la rampe devant l'opinion publique et les autorités politiques.

A l'inverse, un déplacement au-delà de 50 ans de la limite d'âge des sous-officiers et soldats ne servirait à rien. Il ne profiterait en effet qu'aux formations du landsturm (dont les effectifs resteront pléthoriques jusqu'à la fin du siècle) et priverait de surcroît la protection civile d'un important contingent qui lui fut accordé en 1962 et dont elle ne saurait plus se passer.

### *Décalage des limites entre l'élite, la landwehr et le landsturm*

Une autre façon de résoudre le problème du volume de l'élite consisterait à étendre sa durée de deux ans et à reporter d'autant la limite entre la landwehr et le landsturm. Nos classes de l'armée engloberaient ainsi 14, 10 et 6 volées au lieu de 12, 10 et 8. Cette formule pourrait être réalisée grâce à une simple modification de notre législation militaire et au prix de légères adaptations du cycle actuel des cours de répétition, de complément et de landsturm. Elle ne solutionnerait toutefois que provisoirement la question du personnel disponible, car à partir de 1996 l'élite serait derechef sous-dotée.

### *Suppression d'une classe de l'armée*

Une variante supplémentaire réduisant de trois à deux le nombre des classes de l'armée vient d'être mise à l'étude par le DMF. L'analyse de toutes les conséquences de cette nouvelle hypothèse de travail demandera du temps et l'on ne peut mesurer aujourd'hui les chances de succès d'un tel concept. Il est toutefois d'ores et déjà évident qu'une réforme aussi fondamentale apporterait des changements marqués au rythme des services d'instruction en temps de paix.

### *Remplacement de troupes de l'élite par des formations de la landwehr*

Il est imaginable aussi d'utiliser le futur surplus d'effectifs de la landwehr pour en former (comme dans notre OEMT d'avant 1951) quelques bataillons de « 1<sup>er</sup> ban » remplaçant des corps de troupe de l'élite insuffisamment alimentés. Cette idée séduisante à première vue soulèverait néanmoins bien des problèmes en matière d'instruction ainsi que d'engagement et n'est guère convaincante sur le plan militaire. Elle constituerait en outre un palliatif seulement temporaire, car les maigres volées nées dès 1963 roquant d'une classe de l'armée à l'autre, la crise des effectifs atteindra la landwehr à son tour dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle.

### *Extension du service complémentaire féminin*

Chaque femme exerçant une tâche auxiliaire dans l'armée libère un homme au profit des unités combattantes. Selon cet axiome qu'Israël applique intégralement, il serait logique de pallier à notre future crise des effectifs masculins en recrutant davantage de SCF. Toufetos, nous constatons aujourd'hui que :

- le nombre des volontaires est loin d'atteindre l'effectif réglementaire fixé;
- la propagande faite ces dernières années n'a porté que de modestes fruits;
- malgré le récent octroi à nos concitoyennes des droits civiques sur le plan fédéral ainsi que dans la quasi-totalité des cantons et communes, la majorité des associations féminines est encore opposée à l'instauration d'un service national obligatoire engageant pour le moins les femmes célibataires au bénéfice de la défense générale.

Seule une notable intensification des efforts visant à susciter l'intérêt des candidates potentielles permettra donc à l'armée de tirer un meilleur parti du vaste réservoir de personnel que représentent les Suisses.

## *Solutions radicales diminuant l'ampleur de l'armée*

### *Restructuration des unités*

Cette méthode consisterait soit à limiter le volume des petites formations, soit à réduire le nombre des groupes dans les sections et/ou des sections dans les unités. La première variante fut déjà appliquée dans certaines troupes lors de l'introduction du fusil d'assaut, car on pensait que la puissance de feu accrue de la nouvelle arme permettait une substantielle économie de personnel. La pratique a toutefois démontré que pour remplir leur mission durant un laps de temps prolongé et supporter des pertes normales, les bas échelons doivent disposer d'un effectif déterminé au-dessous duquel on ne peut descendre. Il serait sans doute possible de gagner quelques milliers d'hommes en passant d'autres formations au peigne fin, mais ce n'est pas là que se trouve le remède absolu au prochain amenuisement de l'élite.

Quant à la seconde variante, son éventuelle réalisation devrait être précédée d'une étude approfondie et d'essais pratiques à la troupe. En effet, même si le nombre restreint des hommes accomplissant les services d'instruction empêche généralement nos chefs d'unité et de section de constituer toutes les subdivisions prévues par l'OEMT, ces officiers n'en sont pas moins tactiquement formés à utiliser l'ensemble des moyens qu'ils auraient au début d'un conflit. C'est pourquoi, dans les exercices d'engagement, ils veulent toujours régler à coups de suppositions la mise en œuvre d'éléments organiques qui de fait sont absents. La conduite, par exemple, d'une section de fusiliers officiellement amputée de son groupe d'appui ou d'une compagnie de grenadiers de chars ne comprenant réglementairement plus que deux sections de combat exigerait donc de nos cadres un recyclage qu'on ne saurait imposer à des miliciens qu'en cas de nécessité absolue et après l'avoir soigneusement préparé.

### *Réduction du nombre des corps de troupe de l'élite*

Reste enfin la possibilité de supprimer un nombre élevé de bataillons/groupes, à réaliser dans le cadre d'un futur Plan directeur de l'armée des années quatre-vingt-dix et qui résoudrait sans compromis la question de l'élite jusqu'au moment où une remontée (encore hypothétique) de

la courbe des naissances porterait ses fruits. Pour être efficace, cette solution « chirurgicale » devrait toutefois sacrifier environ 35 000 hommes et reviendrait pratiquement à convertir nos actuelles divisions en brigades à deux régiments de combat. Un rabotage aussi marqué des grandes unités mobiles ne manquerait toutefois pas d'échauffer beaucoup d'esprits et se métamorphoserait en problème politique majeur puisque aujourd'hui déjà, en prévoyant la transformation, le regroupement ou au pis la dissolution de quelques poignées de corps de troupe, le Plan directeur 80 suscite nombre de protestations et oppositions. Il conviendrait par conséquent de n'y recourir qu'en dernière ressource.

#### CONCLUSIONS A TIRER

Les autorités politiques et militaires de notre pays, qui devront résoudre d'ici quelques années le problème de l'inquiétante et inéluctable réduction des effectifs de l'élite, se trouveront placées devant des choix difficiles et seront vraisemblablement amenées à combiner en partie certaines des variantes mentionnées ci-dessus. Mais quelles que soient les solutions adoptées, celles-ci déborderont largement le cadre de l'armée pour exercer directement ou indirectement leur influence sur d'autres domaines touchant la vie de la communauté nationale. Il importe donc

- que pour tenir compte de l'ampleur des travaux préparatoires nécessaires et des caractéristiques de notre appareil législatif, le DMF, les administrations militaires cantonales et les commandements supérieurs entreprennent très tôt l'étude détaillée des modifications de structure qui peuvent entrer en considération;
- que notre opinion publique soit renseignée à temps, complètement et sans faux-fuyants sur les conditions cadres, les options possibles et les décisions intermédiaires à prendre de manière claire et nette par les instances compétentes;
- qu'à tous les niveaux et dans chaque milieu intéressé on sache faire preuve de calme, d'objectivité, de réalisme et aussi de courage civique lorsque sonnera l'heure des résolutions qui marqueront notre armée pour plusieurs décennies.

J. M.